

TENARIS S.A.

société anonyme holding

Registered office: 46A, Avenue John Kennedy

L-1855 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 85 203

ASSEMBLEE GENERALE

EXTRAORDINAIRE

du 7 juin 2006

N°

In the year two thousand six, on the seven day of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the société anonyme **TENARIS S.A.**, having its registered office in Luxembourg, 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, (the "Company"), incorporated by deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg on 17th December, 2001 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") n° 573 on the 12th April, 2002.

The Articles of Association of the Company were amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary on 25th May, 2005 published in the Mémorial n° 1083 of 24th October 2005.

The meeting elected as chairman ~~Carlos Manuel Franck~~ ^{BRUNO MARLHETTI} and Messrs. Teresa Gaini and Adelia Soares as scrutineers.

Mrs Cecilia Bilesio was appointed as secretary to the meeting. The chairman, the secretary and the scrutineers elected the registered office as domicile for the purpose of the present meeting.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineers and the undersigned notary. This attendance list as well as the proxies will be annexed to the present deed to be filed together therewith with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that shareholders who together hold 1,006,247,782 shares out of a total of 1,180,536,830 shares issued in the Company are present or represented so that more than half of the issued capital of the Company is represented at the present general meeting.

III. The present general meeting has been convened by notices containing the agenda published in Luxembourg in the *Mémorial* and the *Wort* in Luxemburg on 20th April 2006 and 19 May 2006 as well as in Argentina on the newspaper *La Nación* on 20th April, 2006, in Italy on the newspaper *Sole 24 Ore* on 20th April, 2006, in México on the newspaper *El Economista* on 20th April, 2006.

IV. This general meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on the item of the agenda.

A G E N D A

1. Amendment of article 11 of the Articles of Association to require the Audit Committee to report to the board of directors on its activity and on the adequacy of the internal control

system once a year.

After the foregoing has been approved the meeting took the following resolutions:

ONLY RESOLUTION

The meeting resolved at the majority set out hereafter to amend in article 11 of the Articles of Association of the Company by the amendment of paragraph eleven confirming that the Audit Committee is required to report to the board of directors on its activity and on the adequacy of the internal control system once a year, rather than every six months.

As a consequence, article 11 of the Articles of Association reads as follows:

"Article 11. Powers. The board of directors is invested with the broadest powers to act on behalf of the Company and accomplish or authorize all acts and transactions of management and disposal which are within its corporate purpose and which are not specifically reserved to the general meeting.

The Company will be bound by the joint signature of two directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

The board of directors is invested with the power to interpret and apply the present Articles of Association and to issue guidelines and rules for that purpose.

Within the limits of applicable law, the board of directors may: 1. delegate to one or more persons, whether or not members of the board of directors, the powers necessary to carry out its decisions and to provide day-to-day management; provided that the approval of material transactions with related parties shall not be delegated and the opinion of the Audit

Committee on such material transactions shall be taken into consideration prior to their approval by the board of directors;

2. confer to one or more persons, whether or not members of the board of directors, the powers deemed to be appropriate for the general technical, administrative and commercial management of the Company;

3. constitute an Audit Committee, made up by directors, determining its function and authority;

4. constitute any committee, the members of which may be selected either from among the directors or outside thereof, and determine their functions and authority.

The board may authorize all substitutions in the powers it may confer or has conferred.

In case the shares of the Company are listed on a regulated market, the Company shall have an Audit Committee composed of three members, two of which, at least, shall qualify as Independent Directors. The members of the Audit Committee shall not be eligible to participate in any incentive compensation plan for employees of the Company or any of its subsidiaries. The Audit Committee shall (I) assist the board of directors in fulfilling its oversight responsibilities relating to the integrity of the financial statements of the Company, the Company's system of internal controls and the independence and performance of the Company's internal and independent auditors. It shall also perform the other duties entrusted to it by the board of directors, particularly as regards relations with the independent auditor and (II) review material transactions between the Company or its subsidiaries with related parties to determine whether their terms are consistent with market conditions or are otherwise

fair to the Company and its subsidiaries. To that end, (A) the term «material» shall mean (a) any transaction, or series of transactions within the period of one year prior to the determination, by which the Company or any of its subsidiaries would be required to pay or would receive aggregate sums in excess of 1.5% of the Company's consolidated net sales made in the fiscal year preceding the year on which the determination is made or (b) any corporate reorganization transaction (including a merger, spin-off or bulk transfer of a business) affecting the Company or any of its subsidiaries for the benefit of or involving also a related party;

and (B) the term «related party» shall mean any of the following persons in relation to the Company or the subsidiaries of the Company: (i) a member of the board of directors of the Company or of any of the subsidiaries; (ii) any company or person that controls directly or indirectly the Company or is a member of the board of directors of a company controlling directly or indirectly the Company; (iii) any company or person that holds a significant interest in the equity of the Company or of a subsidiary of the Company; (iv) spouses, parents, siblings or relatives up to the third degree of any person referred to in (i), (ii) or (iii); and (v) companies in whose equity the persons referred in (i) and (iii) hold a significant interest.

The board of directors shall appoint one of the members of the Audit Committee as its Chairman. The Audit Committee shall report to the board of directors on its activity and the adequacy of the internal control system once a year, at the time the annual accounts are approved.

For the purpose of the present Articles of Association, the term «Independent Director» shall mean

a director who: (i) is not, and has not been employed by the Company or its subsidiaries in an executive capacity, within the five years immediately prior to the annual meeting at which the nominees of the board of directors will be voted upon;

(ii) is not a person that directly or indirectly controls the Company and is not a member of the board of directors of a company controlling directly or indirectly the Company;

(iii) has not (and is not affiliated with a company or a firm that has) a significant business relationship with the Company, its subsidiaries or the person that directly or indirectly controls the Company;

(iv) is not, and has not been affiliated with or employed by a (present or former) auditor of the Company, its subsidiaries or the person that directly or indirectly controls the Company, within the five years immediately prior to the annual meeting at which the nominees of the board of directors will be voted upon;

(v) is not a spouse, parent, sibling or relative up to the third degree of any person above described from (i) to (v)."

For: 975,775,357

Against: 161,142

Abstentions: 1,188,022

This resolution has been approved by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented as required by the law, is consequently validly passed and the articles of incorporation amended accordingly.

There being nothing further on the agenda, the meeting was thereafter closed.

The undersigned notary who understands and speaks

English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille six, le septième jour du mois de juin.

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant au Luxembourg, s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme **TENARIS S.A.**, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, (la « Société »), constituée par acte de Maître Frank Baden, notaire résidant à Luxembourg en date du 17 décembre 2001 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (« Mémorial ») n° 573 du 12 Avril 2002.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 25 mai 2005, publié au Mémorial C n° 1083 du 24 octobre 2005.

L'assemblée a élu comme président Monsieur ^{BROWN} ~~Carlos~~ Manuel Franck, et Mesdames Teresa Gaini et Adelia Soares comme scrutateurs. ^{MARCHETTI}

Madame Cecilia Bilesio a été désignée comme secrétaire de l'assemblée. Le président, le secrétaire et les scrutateurs ont élu le siège statutaire de la Société comme domicile pour le besoin de la présente assemblée.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le

secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Cette liste ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

II. Il ressort de la liste de présence que les actionnaires qui détiennent ensemble 1.006.247.782 actions sur un total de 1.180.536.830 actions en émission dans la Société sont présents ou représentés de sorte que plus de la moitié du capital social émis par la Société est représentée à la présente assemblée générale.

III. La présente assemblée générale a été convoquée au moyen d'avis de convocations contenant l'ordre du jour publiés au Luxembourg au Mémorial et au Wort le 20 avril 2006 et le 19 mai 2006 ainsi qu'en Argentine dans le journal *La Nación* le 20 avril 2006, en Italie dans le journal *Sole 24 Ore* le 20 avril 2006, au Mexique dans le journal *El Economista* le 20 avril 2006.

IV. Cette assemblée générale est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Modification de l'article 11 des Statuts de la Société pour exiger de la part du Comité d'Audit de faire, une fois par an, un rapport au conseil d'administration sur son activité ainsi que sur le caractère adéquat du système de contrôle interne.

Après l'approbation de ce qui précède l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

DECISION UNIQUE

L'assemblée a décidé à la majorité ci-après reprise de modifier l'article 11 des Statuts de la Société par la modification du paragraphe 11 de sorte à exiger du Conseil d'Audit de faire un rapport au conseil d'administration sur son activité et sur le caractère

adéquat du système de contrôle interne une fois par an, au lieu d'une fois tous les six mois.

En conséquence l'article 11 des statuts de la Société dispose comme suit:

« Article 11. Pouvoirs.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour agir au nom de la Société et pour accomplir ou autoriser tous actes et toutes opérations d'administration et de disposition qui font partie de son objet social et qui ne sont pas spécifiquement réservés à l'assemblée générale.

La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est investi du pouvoir d'interpréter et de mettre en oeuvre les présents statuts et d'émettre des lignes directrices et des règles à cet effet.

Dans les limites de la loi applicable, le conseil d'administration peut: 1. déléguer à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient membres ou non du conseil d'administration, les pouvoirs nécessaires pour mettre en oeuvre ses décisions et pour pourvoir à la gestion journalière; à condition que l'approbation de transactions matérielles avec des parties liées ne soit pas déléguée et que l'avis du Comité d'Audit sur ces transactions matérielles soit pris en compte préalablement à leur approbation par le conseil d'administration;

2. accorder à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient membres ou non du conseil d'administration, les pouvoirs considérés comme appropriés pour la gestion

technique, administrative et commerciale de la Société;

3. constituer un Comité d'Audit, composé d'administrateurs, déterminer sa fonction et son pouvoir;

4. constituer tout comité dont les membres peuvent être choisis parmi les administrateurs ou non, et déterminer leur fonctions et pouvoirs.

Le conseil peut autoriser toutes substitutions dans les pouvoirs qu'il peut accorder ou a accordé.

Dans le cas où les actions sont cotées sur un marché réglementé, la Société sera pourvue d'un Comité d'Audit composé de trois membres, dont deux, au moins, seront des Administrateurs Indépendants. Les membres du Comité d'Audit n'auront pas le droit de participer à un système quelconque de primes d'encouragement prévu pour les employés de la Société ou d'une de ses filiales. Le Comité d'Audit (I) assistera le conseil d'administration dans l'exécution de ses responsabilités de surveillance liées à l'intégrité des documents comptables de la Société, au système de contrôle interne de la Société et à l'indépendance et au travail des réviseurs d'entreprises et des comptables internes de la Société.

Il accomplira également les autres tâches que lui confiera le conseil d'administration, particulièrement celles concernant les relations avec le réviseur d'entreprises et (II) examinera les transactions matérielles entre la Société ou ses filiales et des parties liées afin d'évaluer si les conditions auxquelles elles sont conclues sont conformes au prix du marché ou sont équitables envers la Société et ses filiales. A ces fins, (A) l'expression «matérielle» désignera (a) toute transaction, ou série de transactions effectuées pendant une période de une année avant la détermination, en vertu de laquelle la Société

ou toute filiale devrait opérer un paiement ou recevoir des montants s'élevant à plus de 1,5% des ventes nettes consolidées de l'année fiscale précédent celle durant laquelle la détermination sera prise ou (b) toute transaction de restructuration d'entreprise (y compris toute fusion, cession d'action ou apport d'une universalité) portant atteinte à la Société ou à ses filiales au profit ou en rapport également avec une partie liée; et (B) l'expression «partie liée» désignera toute personne visée ci-après en relation avec la Société ou les filiales de la Société: (i) tout membre du conseil d'administration de la Société ou de ceux de ses filiales; (ii) toute société ou personne contrôlant directement ou indirectement la Société ou étant membre du conseil d'administration d'une société contrôlant directement ou indirectement la Société; (iii) toute société ou personne détenant une participation importante dans la Société ou de toute filiale de la Société; (iv) conjoints, parents, fratries ou parents jusqu'au troisième degré de toute personne désignée au (i), (ii) ou (iii); et (v) toute société dont les personnes visées aux (i) et (iii) détiennent une participation importante.

Le conseil d'administration nommera un des membres du Comité d'Audit comme son Président. Le Comité d'Audit fera un rapport au conseil d'administration de son activité et du caractère adéquat du système de contrôle interne une fois par an au moment où les comptes annuels sont approuvés.

Pour les besoins des présents statuts, le terme «Administrateur Indépendant» signifie un administrateur qui: (i) n'est pas, et n'a pas été employé par la Société ou ses filiales en tant que membre exécutif, endéans les cinq ans précédant immédiatement l'assemblée

annuelle à laquelle il sera voté sur les personnes candidates à l'élection du conseil d'administration;

(ii) n'est pas une personne qui contrôle directement ou indirectement la Société et n'est pas un membre du conseil d'administration d'une société contrôlant directement ou indirectement la Société;

(iii) n'a pas (et n'est pas lié à une société ou une entreprise qui a) une relation d'affaire significative avec la Société, ses filiales ou la personne qui contrôle directement ou indirectement la Société;

(iv) n'est pas, et n'a pas été liée à ou employée par un réviseur (actuel ou ancien) de la Société, de ses filiales ou de la personne qui contrôle directement ou indirectement la Société, endéans les cinq ans précédant immédiatement l'assemblée annuelle à laquelle il sera voté sur les personnes candidates à l'élection du conseil d'administration;

(v) n'est pas une épouse, un parent, un enfant des mêmes parents ou un membre de la famille jusqu'au troisième degré de toute personne décrite ci-avant aux points (i) à (v). »

Pour: 975, 772, 357

Contre: 161, 142

Abstentions: 1, 188, 022

Cette résolution a été approuvée par au moins deux tiers de votes des actionnaires présents ou représentés tel qu'exigé par la loi, sont consécutivement valablement prises et les statuts de la Société sont modifiés en conséquence.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît et parle anglais

constate qu'à la demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française ; sur demande des mêmes personnes comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

Dont Acte,

Passé à Luxembourg.

Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

POUR COPIE
conforme à l'original.
Luxembourg, le 07 JUIN 2006
(s) Joseph Elvinger

